



**EXPLORATION AMSECO LTÉE**

**RAPPORT DE GESTION POUR LA PÉRIODE  
CLOS**

**Le 30 septembre 2016**

## TABLE DE MATIÈRE

### Sommaire

1	DATE.....	2
2	ÉNONCÉS PROSPECTIFS.....	2
3	DESCRIPTION DE LA SOCIÉTÉ.....	2
4	ÉVÉNEMENTS DE LA PÉRIODE.....	2
5	PERFORMANCE GLOBALE.....	3
6	RÉSULTATS D'EXPLOITATION.....	3
7	SITUATION FINANCIÈRE ET LIQUIDITÉS.....	3
8	INFORMATION ANNUELLE CHOISIE.....	5
9	SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS.....	5
10	RÉSULTATS DE LA PÉRIODE.....	6
11	INSTRUMENTS FINANCIERS.....	6
12	CONFLITS D'INTÉRÊTS.....	7
13	ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS.....	8
14	PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES.....	8
15	CONTRÔLES ET PROCÉDURES SUR L'INFORMATION À FOURNIR.....	17
16	AUTRES.....	18

Cette discussion et analyse de la situation financière et des résultats d'exploitation au 30 septembre 2016, se conforme à la règle 51-102A des autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM ») en matière de divulgation d'information continue s'appliquant aux émetteurs assujettis. Ce document est un complément et une source d'information supplémentaire et doit être lu en parallèle avec les états financiers audités de l'exercice clos le 31 décembre 2015 d'Exploration Amseco Ltée. (Amseco) lorsque requis. Ce rapport présente les opinions de l'administration sur les activités courantes et les résultats financiers actuels et passés de la Société. Il présente aussi un aperçu des activités prévues dans le futur immédiat. Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus sur le site web [www.sedar.com](http://www.sedar.com) dans la section des documents déposés par Amseco. Toutes les sommes en argent sont en dollars canadiens.

Exploration Amseco Ltée. est un émetteur assujetti selon les lois en valeurs mobilières du Québec, de l'Alberta et de la Colombie Britannique. Les actions ordinaires de la Société se transigent publiquement sur la Bourse de croissance TSX sous le symbole "AEL".

## ***1 DATE***

Ce rapport de gestion est pour la période clos le 30 juin 2016, avec de l'information additionnelle jusqu'au 3 avril 2017.

## ***2 ÉNONCÉS PROSPECTIFS***

Ce rapport de gestion inclut certains énoncés qui peuvent être considérés comme des « énoncés prospectifs » qui sont fondés sur les attentes, estimés et projections de la Société en ce qui concerne ses activités, l'industrie minière en général et l'environnement économique dans lequel elle œuvre en date du rapport. Ces énoncés sont raisonnables mais comportent un nombre de risques et incertitudes. Il n'y a aucune assurance que ces énoncés se réaliseront. Ainsi, les résultats finaux pourraient différer de façon matérielle de ceux exprimés ou inférés dans ces énoncés prospectifs.

## ***3 DESCRIPTION DE LA SOCIÉTÉ***

Exploration Amseco Ltée. est une Société d'exploration minière junior dont le siège social est situé à Montréal, Québec. La Société peut acquérir des propriétés minières partout au Canada. Les actions de la Société sont transigées sur la Bourse de Croissance TSX sous le symbole AEL.V. Au 30 septembre 2016, 98 261 452 actions ordinaires de la Société étaient en circulation. La société n'a pas de plan d'exploration dans le futur en rapport avec ces claims et propriétés, par conséquent, elles ont tous été dépréciées dans les états financiers.

## ***4 ÉVÉNEMENTS DE LA PÉRIODE***

Vu la difficulté de financer le projet de potasse au Congo et la caducité de l'entente avec divers partenaires pour ce projet, la Société se concentre maintenant sur sa restructuration et la recherche de nouvelles opportunités qui permettront de valoriser la Société au bénéfice des actionnaires.

## **5 PERFORMANCE GLOBALE**

### **Capitaux propres**

Au 30 septembre 2016, les capitaux propres s'élevaient à (341 197)\$ comparativement à (223 276)\$ au 31 décembre 2015. Le déficit accumulé au 30 septembre 2016 est de 14 828 666\$ comparativement à 14 710 745\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Au 30 septembre 2016 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 la Société n'a octroyé aucune option.

Au cours de la période clos le 30 septembre 2016, 2 570 000 bons de souscription sont venus à échéance. Il ne reste aucun bon de souscriptions en date d'aujourd'hui. Au cours de la même période il n'y avait plus d'options aux courtiers en circulation.

## **6 RÉSULTATS D'EXPLOITATION**

Le résultat d'opération pour la période clos le 30 septembre 2016 s'élève à une perte de 117 921\$. Au 30 septembre 2015, la société avait une perte de 97 027\$.

La variation s'explique principalement par les facteurs suivants :

- i. Les honoraires professionnels s'élèvent à 53 516\$ en 2016 comparativement à 18 000\$ pour 2015.
- ii. En 2016 il n'y a aucun revenu de loyer et aucune dépense de loyer, en 2015 on retrouve un revenu de loyer de 8 556\$ et une dépense de loyer de 17 273\$.

### **Flux de trésorerie**

Le flux de trésorerie pour la période clos le 30 septembre 2015 est constitué de la disposition de titres négociables pour un montant de 3 355\$.

## **7 SITUATION FINANCIÈRE ET LIQUIDITÉS**

Au 30 septembre 2016, le fonds de roulement de la Société est négatif de 341 197\$ (223 276\$ au 31 décembre 2015) et comprend une encaisse de 9 056\$ (203\$ négative au 31 décembre 2015). Amseco ne détient plus de fond réservé à l'exploration. Les opérations annuelles de la Société requièrent des fonds d'environ 300 000\$ alors que l'encaisse disponible au 30 septembre 2016 est de 9 056\$. La société détient aussi des montants à recevoir de 24 586\$ (17 896\$ au 31 décembre 2015).

### **7.1 Politique sur les dividendes**

Depuis son incorporation, la Société n'a jamais déclaré de dividende au comptant sur les actions en circulation. Il est peu probable que des dividendes soient payés dans un avenir rapproché.

## **7 SITUATION FINANCIÈRE ET LIQUIDITÉS (suite)**

### **7.2 Arrangement hors-bilan**

La Société n'a réalisé aucun arrangement hors bilan.

### **7.3 Instruments financiers**

Les instruments financiers de la Société pourraient être composés d'encaisse et équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des actions de sociétés publiques inscrites en bourse, des fonds réservés à l'exploration, des comptes fournisseurs dus à un particulier et de la dette à long terme.

### **7.4 Information concernant le capital**

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont de faire en sorte qu'elle pourra assurer la continuité de ses activités afin de poursuivre le développement de ses propriétés minières.

La réalisation de placements privés et l'exercice de bons de souscription ou d'options d'achat d'actions sont présentement les instruments financiers auxquels la Société peut avoir recours pour bénéficier de nouveaux capitaux à faible coût.

La structure du capital de la Société est actuellement composée d'actions ordinaires, de bons de souscription et d'options. Aux fins d'atteindre les objectifs de la Société en matière de gestion du capital, de nouvelles actions ordinaires, de nouveaux bons de souscription et de nouvelles options pourraient être émises.

## 8 INFORMATION ANNUELLE CHOISIE

### FAITS SAILLANTS DE TROIS EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE

Description	2015	2014	2013
	\$	\$	\$
Encaisse	(203)	11 965	16 001
Fonds de roulement	(223 276)	(96 063)	9 941
Total du passif	241 172	130 851	88 905
Capital-actions	13 403 889	13 403 889	13 146 889
(Perte nette)	(127 213)	(363 004)	(1 849 915)
Perte par action (de base et diluée)	(0.001)	(0.004)	(0.02)

## 9 SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

	2016			2015				2014
	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Autres produits	-	-	-	-	-	-	8 556	6 186
Autres charges opérationnelles	29 699	63 815	28 803	42 546	25 717	30 422	50 099	55 176
Frais d'exploration et d'évaluation	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net	(29 699)	(59 419)	(28 803)	(42 546)	(25 717)	(30 422)	(40 888)	(106 191)
Résultat par action	(0.00)	(0.00)	(0.00)	(0.00)	(0.00)	(0.00)	(0.00)	(0.00)

## **10 RÉSULTATS DE LA PÉRIODE**

Charge opérationnelle de la période de trois mois clos le 30 septembre 2016 : 29 699\$ (25 718\$ en 2015).  
Les principales différences sont les suivantes :

- Une dépense de 2 450\$ a été comptabilisée en 2016 pour des frais d'agence de transfert comparativement à aucune dépense pour la même période de 2015.
- Une dépense de 1 850\$ a été comptabilisée en 2016 pour l'assurance des officiers et dirigeants comparativement à aucune dépense pour la même période en 2015.

## **11 INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS**

### ***Juste valeur des instruments financiers***

Les actifs et passifs financiers courants, qui comprennent l'encaisse, le découvert bancaire et les créiteurs et charges à payer, s'approchent de leur juste valeur à cause de leur échéance immédiate ou à court terme.

La juste valeur des titres négociables a été déterminée selon le prix coté à la date de présentation de l'information financière

Les titres négociables évalués à la juste valeur sont classés dans le niveau 1. La méthode et les techniques d'évaluation utilisées pour l'évaluation des justes valeurs sont demeurées inchangées comparativement à celles des périodes précédentes de présentation de l'information financière.

### ***Exposition et gestion des risques***

La Société est exposée à un certain nombre de risques à divers degré. Le type de risque et la façon dont l'exposition est gérée sont décrits ci-dessous :

#### **i) Risque de marché**

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les cours des monnaies étrangères, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, influent sur les produits de la Société ou sur la valeur des instruments financiers qu'elle détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

## **11 INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)**

### *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des taux d'intérêt du marché. L'encaisse et les autres actifs et passifs financiers de la Société ne présentent aucun risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas intérêt. La Société n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

### *Risque de change*

La Société n'est pas exposée au risque de fluctuation des taux de change compte tenu que toutes ses transactions jusqu'à présent ont été conclues en dollars canadiens.

#### ii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements lorsqu'ils viennent à échéance.

La Société gère ce risque par la gestion de sa structure du capital. En outre, elle gère le risque de liquidité en surveillant constamment ses flux de trésorerie réels et projetés.

#### iii) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que la Société subisse une perte financière si une autre partie à un instrument financier n'est pas en mesure de respecter ses obligations contractuelles. Ce risque découle principalement de la trésorerie. La valeur comptable de ces actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit en date de ces états financiers.

Le risque de crédit sur la trésorerie est limité puisque les parties contractantes sont des institutions financières ayant des cotes de crédit élevées attribuées par des agences de crédit internationales.

## **12 CONFLITS D'INTÉRÊTS**

Certains administrateurs de la Société sont aussi administrateurs, officiers ou actionnaires d'autres compagnies qui sont engagées dans le même secteur d'activités. De telles associations peuvent provoquer des conflits d'intérêts. Les administrateurs sont requis par la loi d'agir honnêtement, dans les meilleurs intérêts de la Société. Si un conflit d'intérêts survient à une réunion du conseil d'administration, tout administrateur en conflit dévoilera son intérêt et s'abstiendra de voter sur ce point.

## 12 CONFLITS D'INTÉRÊTS (suite)

### *Transactions entre parties liées*

Les parties liées à la société comprennent les principaux dirigeants et les sociétés contrôlées par les principaux dirigeants comme il est expliqué ci-dessous.

Les opérations sont conclues dans le cours normal des activités de la Société et sont mesurées en fonction de leur valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie convenue entre les parties aux accords.

### **Transactions avec les principaux dirigeants**

#### **Transactions avec les sociétés contrôlées par les principaux dirigeants**

	2016	2015
Charges opérationnelles		
Frais de consultant	72 000 \$	72 000 \$

Au 30 septembre 2016 et 2015, les dettes fournisseurs incluent des sommes à payer à des parties liées, respectivement de 246 333 \$ et 96 333 \$.

## 13 ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS

aucun

## 14. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

### **Principales méthodes comptables**

#### a) Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers non dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables.

#### **Prêts et créances**

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ces actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur plus tous les coûts directement attribuables à la transaction. Après la comptabilisation initiale, les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur.

## 14. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La Société a classé l'encaisse comme prêts et créances.

L'encaisse comprend les soldes de trésorerie.

### **Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net**

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les actifs financiers qui sont classés comme étant détenus à des fins de transaction ou qui respectent certaines conditions et qui sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale.

La Société a classé les titres négociables comme actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les actifs de cette catégorie sont évalués à la juste valeur et les profits ou les pertes sont comptabilisées en résultat net.

Tous les produits et charges se rapportant aux actifs financiers comptabilisés au résultat net sont présentés dans la variation nette de la juste valeur des titres négociables.

### **Passifs financiers**

La Société a classé son découvert bancaire et ses créanciers et charges à payer en tant que passifs financiers au coût amorti. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont mesurés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### **Évaluation de la juste valeur des instruments financiers**

Dans l'établissement de la juste valeur, la Société utilise la hiérarchie de la juste valeur selon les trois niveaux tels qu'ils sont définis ci-dessous :

- a) Instruments financiers (suite)
  - Niveau 1 - les données sont définies comme des données observables, tels que les prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs.
  - Niveau 2 - les données sont définies comme les données autres que les prix cotés visés au niveau 1 et qui sont directement ou indirectement observables.
  - Niveau 3 - les données sont définies comme des données non observables basées sur peu ou pas de données existantes sur le marché, exigeant que la Société développe ses propres hypothèses.

#### b) Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation

Les propriétés minières correspondent à une participation acquise dans des permis ou des claims de prospection minière comportant des droits de prospection, d'exploitation, d'extraction et de vente de tous les minerais tirés de ces claims.

Tous les coûts préalables à la prospection, c'est-à-dire les coûts engagés avant d'obtenir les droits légaux de se livrer à des activités de prospection et d'évaluation dans une zone d'intérêt, sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

## **14 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

Après l'obtention du droit légal de prospection, les dépenses de prospection et d'évaluation sont inscrites à l'actif pour chaque bloc de claims ou zone d'intérêt identifiable jusqu'à ce que la propriété minière soit mise en production ou qu'elle soit vendue ou abandonnée.

Les coûts engagés comprennent les frais généraux administratifs et techniques appropriés ainsi que les frais de financement liés aux activités d'exploration. Les actifs de prospection et d'évaluation sont comptabilisés au coût historique diminué de toute perte de valeur comptabilisée.

Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale sont démontrées pour une zone d'intérêt, la Société cesse d'inscrire à l'actif les coûts de prospection et d'évaluation pour cette zone, effectue un test de dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation comptabilisés et reclasse tous les actifs de prospection et d'évaluation qui n'ont pas subi de perte de valeur dans les immobilisations corporelles ou incorporelles en développement minier, selon la nature des actifs.

### c) Dépréciation

#### **Actifs financiers**

Les actifs financiers sont passés en revue chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié s'il existe une indication objective qu'un événement générateur de pertes s'est produit après la comptabilisation initiale de l'actif et a eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier, qui peut être estimé de façon fiable.

Le montant d'une perte de valeur sur un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'actif. Les pertes sont comptabilisées dans le bénéfice (la perte) et portées en diminution des créances dans un compte de correction de valeur. Les intérêts liés à l'actif déprécié continuent d'être comptabilisés par le biais de la désactualisation.

Si le montant de la perte de valeur diminue à la suite d'un événement ultérieur, la diminution de la perte de valeur est reprise et le montant de la reprise est comptabilisé dans le bénéfice (la perte).

#### **Actifs non financiers**

La valeur comptable des immobilisations corporelles est passée en revue chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication de dépréciation.

La valeur comptable des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation fait l'objet d'un test de dépréciation uniquement lorsqu'il existe des indicateurs de dépréciation, typiquement lorsqu'une des circonstances suivantes s'applique :

- Les droits de prospection ont expiré ou expireront dans un avenir proche;
- Aucune dépense de prospection future importante n'est prévue;
- Aucune quantité commercialement exploitable n'a été découverte, et les activités de prospection et d'évaluation sur cette propriété cesseront;
- Le recouvrement de la valeur des actifs de prospection et d'évaluation par leur développement ou leur vente est peu probable.

- **14 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

Si une telle circonstance existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent pas être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par leur utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (« unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »). Le niveau identifié par la Société pour effectuer un test de dépréciation des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation correspond aux propriétés minières.

c) Dépréciation (suite)

**Actifs non financiers (suite)**

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le bénéfice (la perte). Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'UGT sont réparties entre les actifs de l'UGT au prorata.

Les pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes antérieures sont évaluées chaque date de clôture, afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou bien qu'elle n'existe plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

d) Provision, passifs et actifs éventuels

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif. La désactualisation est comptabilisée en charges financières.

e) Produits financiers et charges financières

Les produits financiers comprennent les produits d'intérêts sur les fonds investis. Les produits d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés dans le résultat net, selon la méthode de l'intérêt effectif.

Les intérêts reçus sont classés dans les activités opérationnelles dans les états des flux de trésorerie à la perte de l'exercice.

## 14. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### f) Capital social et bons de souscription

#### *Actions ordinaires*

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires et d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, après déduction de toute incidence fiscale.

#### *Actions accréditives*

La législation fiscale canadienne permet à une société d'émettre des titres de placement à des investisseurs par lesquels les déductions fiscales relatives aux dépenses de prospection peuvent être réclamées par les investisseurs et non par la Société. Ces titres de placement sont appelés actions accréditives. La Société finance une portion de ses programmes de prospection par l'émission d'actions accréditives.

### f) Capital social et bons de souscription (suite)

À la date d'émission des actions, la Société alloue le produit d'émission entre le capital social et l'obligation de remettre les déductions fiscales, qui est comptabilisée en tant que passif lié aux actions accréditives. La Société estime la juste valeur du passif lié aux actions accréditives selon la méthode résiduelle, déduisant le prix du marché d'une action ordinaire au prix d'une action accréditive à la date d'annonce du financement.

#### *Bons de souscription*

Les bons de souscription sont classés dans les capitaux propres dans la mesure où ils correspondent à des dérivés sur les instruments de capitaux propres de l'entité elle-même, qui seront réglés par la Société uniquement en échangeant un nombre déterminé de ses propres instruments de capitaux propres contre un montant déterminé de trésorerie. Dans le cas contraire, ils sont classés dans les passifs.

### g) Transactions dont le paiement est fondé sur des actions

La juste valeur à la date d'attribution des droits à des paiements fondés sur des actions attribués à des membres du personnel, des directeurs, des consultants et des courtiers est comptabilisée comme charge, avec comptabilisation de l'augmentation du surplus d'apport qui en est la contrepartie, au cours de la période où les participants acquièrent des droits inconditionnels à des paiements fondés sur des actions. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre de droits dont on s'attend à ce que les conditions de service soient remplies, de sorte que le montant finalement comptabilisé en charges dépend du nombre de droits qui remplissent les conditions de service à la date d'acquisition des droits. Pour les droits à des paiements fondés sur des actions assortis de conditions accessoires à l'acquisition des droits, la juste valeur à la date d'attribution du paiement fondé sur des actions est évaluée afin de refléter ces conditions, et les écarts entre les résultats attendus et les résultats réels ne donnent lieu à aucun ajustement.

## 14. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les accords de paiement fondés sur des actions aux termes desquels la Société reçoit des biens ou des services en contrepartie de ses propres instruments de capitaux propres sont comptabilisés comme des transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en instruments de capitaux propres, indépendamment de la manière dont la Société a obtenu ces instruments de capitaux propres. La Société évalue les biens ou les services reçus et l'augmentation de capitaux propres qui en est la contrepartie, directement, à la juste valeur des biens ou services reçus, sauf si cette juste valeur ne peut pas être estimée de façon fiable, auquel cas la juste valeur sera établie indirectement, par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

### h) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés dans le résultat net, sauf dans la mesure où ils se rapportent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

### h) Impôt sur le résultat (suite)

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte déductible d'une année, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement aux années antérieures. L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Aucun impôt différé n'est comptabilisé relativement aux différences temporelles suivantes : la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui ne touche ni le bénéfice (la perte) comptable, ni le bénéfice imposable (la perte fiscale), ainsi que les différences qui se rapportent à des participations dans des filiales ou des entreprises contrôlées conjointement, dans la mesure où il est probable que ces différences ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Les impôts différés sont reconnus en tant que produit ou charge en résultat net sauf lorsqu'ils découlent de regroupements d'entreprises ou de transactions reconnues dans les capitaux propres. Par conséquent, lorsque les impôts différés sont liés à des composantes des capitaux propres, une recherche rétrospective est nécessaire afin de déterminer l'ajustement des impôts (par exemple, un changement des taux d'impôt ou un changement dans le montant des actifs d'impôts différés reconnus) qui devrait être reconnu en capitaux propres.

L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt censés être appliqués aux différences temporelles lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôts différés peuvent être compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôts exigibles, et si les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention de régler les passifs d'impôts exigibles et de réaliser les actifs d'impôt sur la base de leur montant net, ou de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

## 14. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Un actif d'impôts différés est comptabilisé au titre des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des différences temporelles déductibles, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfiques imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôts différés sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

### i) Résultat de base et dilué par action

La Société présente le résultat de base et le résultat dilué par action pour ses actions ordinaires. Le résultat de base par action se calcule en divisant le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, après ajustement pour tenir compte des actions auto-détenues. Aux fins du calcul du résultat dilué par action, le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après ajustement pour tenir compte des actions auto-détenues, doivent être ajustés pour tenir compte des effets de toutes les actions ordinaires dilutives potentielles, lesquelles englobent les bons de souscription et les options sur actions.

### j) Nouvelles normes comptables, interprétations et amendements publiés mais pas encore entrés en vigueur

Les nouvelles normes et interprétations qui suivent ne sont pas encore entrées en vigueur et n'ont pas été appliquées dans le cadre de la préparation de ces états financiers.

### i) Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions (modifications de l'IFRS 2)

Le 20 juin 2016, l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») a publié des modifications de l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, en vue de clarifier comment doivent être comptabilisés certains types de transactions dont le paiement est fondé sur des actions.

Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. À des fins de simplification, les modifications peuvent être appliquées de manière prospective. L'application rétrospective ou anticipée est permise si l'information est disponible sans avoir recours à des connaissances a posteriori.

Les modifications fournissent des exigences relativement à la comptabilisation :

- des effets des conditions d'acquisition des droits et des conditions accessoires à l'acquisition des droits sur l'évaluation des paiements fondés sur des actions qui sont réglés en trésorerie;
- des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui comportent des modalités de règlement nettes concernant l'obligation légale relative aux retenues d'impôt à la source;
- d'une modification des modalités et conditions qui entraîne la modification du classement d'une transaction dont le paiement est fondé sur des actions et qui est réglée en trésorerie comme étant réglée en instruments de capitaux propres.

## 14. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

k) Nouvelles normes comptables, interprétations et amendements publiés mais pas encore entrés en vigueur (suite)

i) Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions (modifications de l'IFRS 2)

La Société envisage d'adopter les modifications de l'IFRS 2 dans ses états financiers de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2018. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de la norme n'a pas encore été déterminée.

ii) IFRS 9, *Instruments financiers*

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié la version complète de l'IFRS 9, dite IFRS 9 (2014).

La date d'entrée en vigueur obligatoire de l'IFRS 9 vise les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, et l'IFRS 9 doit être appliquée rétrospectivement, sous réserve de certaines exemptions. L'adoption anticipée est permise. Le retraitement des périodes antérieures n'est pas exigé et il est permis uniquement si l'information est disponible sans avoir recours à des connaissances a posteriori.

L'IFRS 9 (2014) met en place de nouvelles exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs financiers. En vertu de l'IFRS 9 (2014), les actifs financiers sont classés et évalués en fonction du modèle économique selon lequel ils sont détenus et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels.

k) Nouvelles normes comptables, interprétations et amendements publiés mais pas encore entrés en vigueur (suite)

ii) IFRS 9, *Instruments financiers (suite)*

La norme instaure des changements additionnels relativement aux passifs financiers.

Elle modifie également le modèle de dépréciation en introduisant un nouveau modèle fondé sur les « pertes sur créances attendues » pour le calcul de la dépréciation.

L'IFRS 9 (2014) comprend aussi de nouvelles règles générales de comptabilité de couverture, ce qui aura pour effet d'harmoniser davantage la comptabilité de couverture à la gestion des risques. Ces nouvelles règles ne modifient pas en profondeur les types de relations de couverture ni l'obligation d'évaluer et de comptabiliser l'inefficacité de la couverture. Toutefois, elles offriront un plus grand nombre de stratégies de couverture utilisées aux fins de la gestion des risques satisfaisant aux conditions d'application de la comptabilité de couverture et feront davantage appel au jugement dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité d'une relation de couverture.

Des dispositions transitoires particulières ont été établies aux fins de l'application des nouvelles règles générales de comptabilité de couverture.

La Société envisage d'adopter l'IFRS 9 (2014) dans ses états financiers de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2018. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de la norme n'a pas encore été déterminée.

## 14. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### iii) IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. La nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Son application anticipée est permise. L'IFRS 15 remplacera l'IAS 11, *Contrats de construction*, l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, l'IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*, l'IFRIC 15, *Contrats de construction de biens immobiliers*, l'IFRIC 18, *Transferts d'actifs provenant de clients* et la SIC-31, *Produits des activités ordinaires - opérations de troc impliquant des services de publicité*.

La norme prévoit un modèle unique qui s'applique aux contrats conclus avec des clients ainsi que deux approches de comptabilisation des produits : à un moment donné ou au fil du temps. Le modèle proposé consiste en une analyse en cinq étapes des transactions visant à déterminer si les produits des activités ordinaires sont comptabilisés, quel montant est comptabilisé et à quel moment il l'est. De nouveaux seuils ont été mis en place relativement aux estimations et aux jugements, ce qui pourrait avoir une incidence sur le montant des produits comptabilisés et/ou sur le moment de leur comptabilisation.

La Société envisage d'adopter l'IFRS 15 dans ses états financiers de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et n'anticipe pas d'impacts significatifs étant donné qu'elle ne génère pas de revenus pour le moment.

### k) Nouvelles normes comptables, interprétations et amendements publiés mais pas encore entrés en vigueur (suite)

#### iv) IFRS 16, *Contrats de location*

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*.

Cette nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. L'adoption anticipée est permise pour les entités qui adoptent également l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, à la date de l'adoption initiale de l'IFRS 16 ou qui l'ont adoptée avant cette date. L'IFRS 16 remplacera l'IAS 17, *Contrats de location*.

Cette norme instaure un modèle unique de comptabilisation par le preneur et oblige ce dernier à comptabiliser les actifs et les passifs liés à tous les contrats de location d'une durée de plus de 12 mois, à moins que la valeur de l'actif sous-jacent soit faible. Le preneur est tenu de comptabiliser un actif lié au droit d'utilisation de l'actif sous-jacent et un passif lié au contrat de location qui représente son obligation d'effectuer des paiements locatifs.

### k) Nouvelles normes comptables, interprétations et amendements publiés mais pas encore entrés en vigueur (suite)

#### iv) IFRS 16, *Contrats de location* (suite)

D'autres aspects du modèle de comptabilisation des contrats de location ont été touchés, y compris la définition d'un contrat de location. Des dispositions transitoires ont également été prévues.

La Société envisage d'adopter l'IFRS 16 dans ses états financiers de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2019. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de cette norme n'a pas encore été déterminée.

## **15 CONTRÔLE ET PROCÉDURES SUR L'INFORMATION À FOURNIR**

En tant que Société émergente, la direction est composée d'un nombre limité de personnes-clés, ce qui crée une situation où la répartition des tâches est limitée et doit être compensée par une supervision plus efficace du chef de la direction et du chef des finances.

Il incombe à la direction d'Exploration Amseco Ltée. d'établir et de maintenir des processus nécessaires afin d'obtenir suffisamment d'information pour que le président et chef de la direction ainsi que le directeur des finances puissent attester qu'à leur connaissance, et avec la diligence dont ils font preuve, les documents annuels ne contiennent pas d'information fausse ou trompeuse concernant un fait important ni n'omettent de fait important devant être déclaré.

La direction atteste également que les états financiers trimestriels et les autres éléments d'information financière présentés dans les documents donnent à tous égards importants une image fidèle de la situation financière ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour ces périodes.

### **15.1 Perspectives**

La direction continuera de gérer ses fonds de façon très rigoureuse en ayant comme premier objectif d'optimiser le rendement de l'investissement de ses actionnaires. La direction, dans l'application de sa stratégie de développement, tiendra compte du contexte global dans lequel se situe l'exploration, l'évolution du marché boursier, le prix de l'or et autres métaux.

### **15.2 Responsabilité de la direction**

Les états financiers 30 septembre 2016 et les autres renseignements contenus dans ce rapport sont la responsabilité de la direction. Ils ont été dressés conformément normes IFRS et ont été approuvés par le conseil d'administration.

## 16 AUTRES

### 16.1 Règlement 51-102 – Section 5.3

Une analyse détaillée des dépenses d'exploration encourues pour l'exercice clos le 30 juin 2016 et le 31 décembre 2015 est présentée ci-après :

#### Coûts et dépenses d'exploration reportées

	2016	2015
Solde au début de la période	-	-
Acquisition, jalonnement et permis	-	-
Radiation des dépenses d'explorations reportées	-	-
<b>Solde en fin d'exercice</b>	<b>=</b>	<b>=</b>

### 16.2 Règlement 51-102 – Section 5.4

#### Information sur les titres en circulation (au 3 avril 2017)

Actions ordinaires en circulation : **98 261 452**.

Bons de souscription et options de rémunération en circulation : **aucun**

## 16 AUTRES (suite)

### 16.3 Règlement 51-102 – Section 5.4 (suite)

Options en circulation	Options exerçable		Date d'échéance
75 000	0,225 \$	75 000	Janvier 2021
245 000	0,11 \$	245 000	Mai 2021
1 300 000	0,10 \$	1 300 000	Juillet 2021
2 350 000	0.05 \$	2 350 000	Décembre 2023
<b>3 970 000</b>		<b>3 970 000</b>	

(S) Jean Desmarais

Signature de Jean Desmarais, président et membre du Conseil d'Administration